



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ D'ANTSIRANANA

DIPLÔME DE BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

*Le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et, par délégation, le Président de l'Université d'Antsirananana,
Vu l'ensemble des textes en vigueur portant organisation des examens du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire de Madagascar,
Vu le Procès-verbal dressé et signé par le Président du Jury de la série D en date du 17 août 2015*

Confère à :

Nom : **GOLA Salima**

Né(e) le : **6 août 1998 à Sirama - Ambilobe**

inscrit(e) sous le numéro : **4450106** à la session du **17 août 2015**

Le Grade de BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Série D

Mention : **Assez Bien**

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

L'impétrant



Le Président,

Marie Ange MANOROHANTA
Professeur titulaire

Antsirananana, le 26 avril 2016

NUMÉRO D'ORDRE : **500501 / 7250 / D**

*Pour délivrance de l'original unique du diplôme
Seule l'Université est habilitée à certifier les photocopies de ce diplôme.
Le Vice-président*